

département. Ses activités comportent les divisions suivantes: hôpitaux, génie sanitaire, laboratoires, prévention des maladies, hygiène maternelle et infantile, services des infirmières, hygiène de la bouche, prévention de la tuberculose, hygiène industrielle et inspection des écoles pour infirmières.

Le travail local est effectué par un conseil d'hygiène et un officier sanitaire pour chacune des 900 municipalités. Dix villes emploient des officiers sanitaires à leur service exclusif.

Le département prend la responsabilité de la distribution gratuite des produits biologiques employés dans la prévention et la guérison des maladies qui peuvent être prévenues. L'insuline est distribuée, à la recommandation des autorités locales, à ceux qui ont besoin d'un tel traitement. Le coût en est partiellement réparti entre les diverses municipalités locales. Un service complet de bactériologie, y compris l'examen des tissus pathologiques, est offert par le laboratoire central et ses six subdivisions qui sont situées dans des centres appropriés de la province. Un service consultatif d'hygiène mentale est rendu par des cliniques en dehors des hôpitaux pour maladies mentales. Ces cliniques donnent un service régulier et la profession médicale est invitée à se prévaloir de ses services.

L'intérêt croissant de la population à la prévention de la tuberculose justifie l'importance attachée il y a quelque quinze mois par le Gouvernement à ce domaine de l'activité du département de la Santé. Le département a continué son programme en vue de rendre la diagnose et le traitement du cancer accessibles à tous. Sept cliniques sont en opération dans des centres choisis de la province, chacune étant substantiellement subventionnée.

**Manitoba.**—Le Manitoba possède un département d'Hygiène et de Bien-être social. La loi de l'hygiène et du bien-être social statue que le ministre doit présider et avoir la direction du département, et que le département doit avoir juridiction administrative sur tous les points qui dans la province ont trait à l'hygiène et au bien-être social. Le département comprend les divisions suivantes: prévention des maladies (inspection des produits alimentaires et des laiteries, infirmières publiques, assainissement, prévention des maladies vénériennes, maladies contagieuses), laboratoires provinciaux, statistiques vitales, hospitalisation, psychiatrie (hôpitaux pour maladies mentales établis à Selkirk et Brandon, école du Manitoba pour personnes atteintes de maladies mentales établie à Portage la Prairie, institut psychothérapique à Winnipeg), bien-être de l'enfance, propriétés des aliénés et des indigents dans un territoire non organisé, surveillance des vieillards et des infirmes (subventionnée par les fonds publics), inspection du service médical (subventionnée par la province).

Le bureau de Santé et le comité du bien-être social, organismes qui existaient précédemment, agissent en qualité de corps consultatifs auprès du ministre de l'Hygiène et du Bien-être social; et le bureau du Bien-être de l'enfance est en même temps consultatif et administratif, dirigeant l'administration de la loi du bien-être de l'enfance.

**Saskatchewan.**—Le département de Santé a été organisé depuis 1923 et est sous la direction d'un ministre et d'un sous-ministre. La loi de l'hygiène de la Saskatchewan pourvoit également à un comité du bien-être social, comprenant le sous-ministre comme président, trois médecins pratiquants, un vétérinaire et un ingénieur civil. Ce conseil agit en qualité de corps consultatif pour la considération de nouvelles lois d'hygiène et des problèmes qui s'y rattachent.

Le travail se répartit sur sept divisions. La division administrative qui relève directement du sous-ministre, lequel est en même temps archiviste général et direc-